

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat,
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 AVRIL

LE PROGRAMME

DE LA DROITE CONSTITUTIONNELLE

Les membres du nouveau groupe dit de la Droite constitutionnelle, qui vient de se constituer à la Chambre, ont fait publier dans le *Figaro* ce qu'ils appellent leur programme.

En voici la teneur, dont le *Figaro* garantit l'exactitude. On remarquera qu'il n'est suivi d'aucune signature :

« Les députés « indépendant » désireux de réunir leurs efforts pour la défense des intérêts conservateurs ont établi ainsi les conditions de leur entente :

« Le respect de la volonté nationale et la reconnaissance des droits du suffrage universel sont les bases fondamentales de leur programme politique.

« N'ayant pas soulevé aux élections la question de forme gouvernementale, ils ne la soulèveront pas davantage devant le Parlement.

« Quelles que soient leurs préférences, ils conformeront leur conduite de député à leur langage de candidat. Les institutions existantes sont légalement établies ; ils ne les mettront pas en question.

« A la nation seule, toujours maîtresse de ses destinées, appartient le droit de les réviser.

« Le but est d'aider à la formation dans l'avenir d'une nouvelle majorité de gouvernement, en écartant les perspectives d'une révolution qui, bien que chimérique, ont toujours été exploitées dans un intérêt de parti.

« C'est donc au pays seul qu'ils songent en unissant aujourd'hui leurs efforts.

« Pas d'opposition systématique ; volonté absolue de ne rien sacrifier des intérêts qu'ils se sont engagés à défendre, mais en même temps volonté arrêtée de seconder les tentatives de ceux qui essaieraient de donner satisfaction aux griefs de l'opinion ; s'efforcer d'empêcher le mal, toujours coopérer au bien.

« Telle sera leur règle de conduite dans le Parlement.

« Quant aux réformes, dont ils ne cesseront de poursuivre la réalisation, elles seront celles que réclament les électeurs de qui ils tiennent leurs mandats :

« Rétablissement de l'équilibre financier par une administration rigoureusement économique, ne s'inspirant que de l'intérêt national ; ni emprunts, ni impôts nouveaux ; diminution des charges publiques par la simplification des rouages administratifs et l'exécution moins coûteuse des travaux publics ;

« Abrogation des lois d'exil ;

« Indépendance communale pour la création d'écoles primaires libres, admissibilité de tous les citoyens munis de leurs brevets aux emplois d'instituteurs publics ; liberté de conscience par la faculté laissée aux ministres du culte de donner dans l'école l'instruction religieuse aux enfants qui veulent la recevoir ;

« En matière militaire, dispositions légales

assurant la culture des hautes études et le recrutement du clergé ;

« Politique économique protégeant efficacement l'agriculture et le travail national ;

« Etude constante des questions ouvrières, de façon à assurer à la loi toute son action pour la protection des travailleurs et des faibles.

« Dans la poursuite de ces réformes, comme dans toutes les circonstances que les événements feront surgir, les députés « indépendants » resteront toujours fidèles au grand mouvement démocratique de ce siècle ; un tel mouvement est aujourd'hui un fait définitif, et, loin d'en être effrayés, ils y voient un gage d'unité et de progrès. »

Ce programme économique, religieux et social, est exactement celui que les membres de la Droite royaliste ont hautement affirmé et constamment appliqué ; les indépendants n'y font qu'une modification, c'est la reconnaissance de la République et l'abandon des principes politiques au nom desquels ils ont été élus.

La manifestation du 1^{er} mai

Nous avons déjà parlé de la manifestation du 1^{er} mai. On sait que cette manifestation a été décidée dans le Congrès international marxiste qui a eu lieu à Paris l'an dernier.

Le 1^{er} mai 1890 tombera un jeudi et l'on s'est préoccupé, dans les groupes ouvriers, de cette coïncidence. Les uns l'ont trouvée fâcheuse, pensant que les ouvriers, obligés de quitter le travail le jeudi, seront exposés à des répressions plus sévères et que cette crainte les empêchera d'être aussi nombreux qu'ils auraient pu l'être un dimanche.

Les autres, — et c'est le plus grand nombre, puisque c'est leur opinion qui a prévalu — ont trouvé, au contraire, cette circonstance favorable. « Une manifestation le dimanche, ont-ils dit en substance, pourrait être dénaturée. On ne manquerait pas de dire que les manifestants étaient de simples curieux. Quant à ceux qui redouteront d'être renvoyés s'ils quittent l'atelier le 1^{er} mai, qu'ils ne viennent pas. Ceux-là, du reste, s'ingénieront à inventer des moyens pour être libres ce jour-là.

On annonce aujourd'hui, qu'à ce sujet, M. Constans vient d'adresser une circulaire aux préfets. Il les invite à se renseigner sur les projets des socialistes, à l'en informer et à bien se pénétrer des résolutions de sévérité du gouvernement et à y conformer leur attitude.

Voilà ce qu'on ne saurait blâmer, mais les préfets vont être sans doute un peu déroutés. Jusqu'ici on ne les encourageait pas à la résistance, au contraire, et on a, de la sorte, singulièrement affaibli leur autorité. Pourront-ils la faire respecter et n'est-il pas à craindre que la plupart d'entre eux tâchent de se tirer d'embarras en louvoyant ? C'est une politique fort en honneur sous le régime républicain.

Les souverains de l'Europe ne s'en préoccupent pas moins que nos gouvernants.

L'empereur Guillaume II vient de décider que les manifestations socialistes du 1^{er} mai seront absolument interdites.

Aucune réunion, aucun cortège ne sera toléré. Les commandants de corps d'armée ont déjà reçu des ordres à ce sujet. Ils devront réprimer impitoyablement tous les troubles qui se produiraient. Ils opéreront de leur propre initiative, sans attendre les réquisitions de l'autorité civile et sans avoir à en référer à celle-ci.

A Berlin, des mesures plus rigoureuses seront prises. Le ministre de la guerre se propose de faire occuper par des troupes tous les locaux loués par les socialistes pour tenir leurs réunions. Les députés socialistes seront particulièrement surveillés, et il se pourrait que d'ici au 1^{er} mai, l'on adoptât d'autres mesures à leur sujet.

En Autriche-Hongrie, les nombreuses manifestations d'ouvriers relatives à la fixation de la journée de travail à huit heures et à l'institution du 1^{er} mai comme jour férié des ouvriers, ont déjà donné lieu à des manifestations en sens contraire de la part des patrons.

A Prague, un certain nombre d'industriels se sont réunis pour s'opposer au mouvement qui se manifeste à ce propos parmi les ouvriers.

La corporation des imprimeurs de Prague a adressé à toutes les imprimeries la circulaire suivante :

« La journée de travail de 8 heures doit être refusée dans le cas où elle serait exigée, car son introduction ne pourrait avoir lieu qu'au prix de grands sacrifices tant de la part des imprimeurs que de la part de leurs ouvriers.

« Quant à la fête arbitraire du 1^{er} mai, il faudrait, en cas de refus de travail, la considérer comme une rupture de contrat et la traiter en conséquence. »

INFORMATIONS

M. JULES SIMON

M. Jules Simon, président de la délégation française à la Conférence internationale de Berlin, est rentré avant-hier matin à Paris.

Il a été reçu dans l'après-midi par M. Ribot, ministre des affaires étrangères, à qui il a rendu compte des travaux de la Conférence et de l'accueil fait aux délégués français.

MM. Ribot et Jules Simon se sont en outre entretenus longuement de la situation en Allemagne et de la démission du chancelier.

M. Jules Simon a été reçu également par M. Carnot, et lui a rendu compte de ses impressions sur le voyage de Berlin et sur la Conférence.

Suivant une dépêche de Berlin adressée à la *Paix*, Guillaume II s'occuperait activement de trouver les bases d'un compromis possible devant amener bientôt une détente complète entre la France et l'Allemagne et provoquer des rapports très amicaux entre les deux nations. Aussitôt que des résultats satisfaisants auront été atteints, il rédigerait des propositions positives qu'il soumettrait à l'examen du gouvernement français. C'est en présence de l'opposition formelle de M. de Bismarck à ces projets, que Guillaume aurait consenti à se séparer du chancelier.

Le gouvernement, très préoccupé des prochaines élections municipales, se livre à des pointages. M. Constans, d'après ses calculs, croit que 44 sièges pourraient échapper aux radicaux et opportunistes.

AU DAHOMEY

Une dépêche venant de Kolonou, reçue au sous-secrétariat des colonies, donne les noms des officiers tués et blessés dans l'engagement de vendredi dernier.

Le capitaine Oudard, de l'infanterie de marine, détaché aux tirailleurs gabonais, a été tué.

Le sous-lieutenant Mousset, de l'infanterie de marine, a succombé au suites d'une insolation.

La dépêche annonce que le nombre des blessés est considérable.

La reine Victoria rencontrera, à moins de circonstances imprévues, son petit-fils, l'empereur Guillaume II, à Darmstadt, dès qu'elle aura quitté Aix-les-Bains.

On attache à Londres une grande importance à cette entrevue qui va, dit-on, éclaircir bien des points restés obscurs ou mal définis et qui doit préciser les termes de la coopération britannique dans le sens du maintien de la paix en Europe.

Jusqu'à présent, on n'a fait que poser des jalons ; la souveraine anglaise mettra, on peut en être sûr, les points sur les *i* et ne se paiera ni de paroles vagues, ni de promesses fugitives. Elle désire la paix et elle veut savoir comment l'Empereur d'Allemagne entend éviter les conflits armés.

Lorsque le prince Louis-Napoléon (plus tard Napoléon III) fut installé dans la forteresse de Ham, M^{re} l'évêque d'Amiens, l'évêque du diocèse, demanda l'autorisation d'aller le visiter. Le Gouvernement lui répondit que les portes de la prison s'ouvriraient devant lui, chaque fois qu'il le désirerait, et l'évêque profita à plusieurs reprises de la faculté qui lui était donnée. La République ne laisse pas à l'évêque de Troyes la permission de se rendre à Clairvaux. Il n'est pas inutile de comparer ce qui se passait en 1840, avec ce qui se passe aujourd'hui. De cette comparaison, ce n'est pas le gouvernement royal qui peut en être amoindri.

Le *Temps* annonce le divorce de M. Duhamel, ancien secrétaire de la présidence sous M. Grévy.

Le divorce a été prononcé par défaut contre M. Duhamel ; M^{re} Henri Coulon se présentait pour M^{re} Duhamel.

Le procès est venu devant la 4^e Chambre civile, présidée par M. Grehen.

LA QUESTION DES RAISINS SECS

Le *Petit Marseillais* nous apprend que dans les deux derniers mois, il a été importé en France, provenances de Grèce et de Turquie, six millions de kilogrammes de raisins secs et deux millions cinq cents kilogrammes de figues sèches.

Si chaque cent kilogrammes de raisins secs peut fournir, comme on l'affirme, entre dix et douze hectolitres de vin fabriqué, nous ne boirons bientôt plus, en France, sous le titre de vin, que la plus infecte des drogues.

Ajoutons que les figues sèches servent aussi à faire du vin.

La figue contient du sucre, de l'alcool ; on ajoute de l'eau et une teinture quelconque.

Et enlevez le petit bordeaux !

Maintenant, voici qui est plus curieux :

Il existe, à Paris, une immense usine à fabriquer le vin.

Très richement outillée, cette usine produit, bon an mal an, sept à huit millions d'hectolitres d'un liquide qui imite le vin, mais qui n'est rien moins que du vin.

A la tête de cette entreprise très fructueuse, se trouve un M. Lévy.

Or, ce M. Lévy est le beau-frère de... M. Raynal, député opportuniste de la Gironde, ancien ministre.

Lors de l'inauguration de cette entreprise, M. Raynal, M. Tirard et d'autres ministres voulurent bien honorer de leur présence les premières manipulations.

Ce fut une sorte de baptême laïque.

FIN DE SIÈCLE

La hideuse *Lanterne*, organe du juif Mayer, qui passe son temps à salir tout ce que les catholiques aiment et vénèrent, s'attaque aujourd'hui à un brave marin, l'amiral Cuverville, qui, en prenant récemment le commandement de la division navale de l'Atlantique, prononçait l'allocution suivante à bord de la *Naïade*, où flotte son pavillon :

« Ayez confiance dans le commandement : il ne s'inspirera que de bienveillance et de justice ; reposez-vous sur lui du soin de vos intérêts, et si, au cours de la campagne que nous allons entreprendre, vous rencontrez des heures difficiles, jetez les yeux sur cette devise que j'ai fait placer à l'avant du navire, écrite dans notre vieille langue bretonne : « *Evit Doué hag ar Vro* » (pour Dieu et pour la Patrie). Depuis quarante ans, elle fait ma force ; elle sera la vôtre ! »

La *Lanterne* qualifie ces nobles paroles « d'éceurantes bondieuseries ».

Si nous traitons ainsi les cérémonies de la Synagogue, si nous insultons le Dieu des Juifs, Mayer pousserait des hurlements lamentables.

ÉTRANGER

LE COMTE HERBERT DE BISMARCK

On écrit de Berlin, 28 mars :

« Si la démission du prince de Bismarck a provoqué une explosion de regrets, celle

du comte Herbert est accueillie avec une sorte de soulagement.

» Ajoutons, maintenant que son successeur est nommé, certains journaux ne se gênent pas pour dire que le fils de l'ancien chancelier, qui n'avait aucun titre à l'admiration et à la reconnaissance des Allemands, était plus raide, plus cassant que son père, et qu'il s'était rendu parfaitement désagréable. »

Une nouvelle que nous n'enregistrons que sous les plus expresses réserves.

On lit dans la *France* :

On télégraphie de Berlin, 31 mars :

« La véritable cause de la disgrâce du général de Waldersee est une scène des plus violentes qui a eu lieu entre l'Empereur et le successeur du maréchal de Moltke, au sujet du choix des commandants de corps d'armée.

» L'Empereur a eu une véritable crise de fureur et s'est porté à des voies de fait sur le chef du grand état-major.

» Le fait a été tenu très secret, les journaux officieux ont reçu pour mot d'ordre d'employer l'euphémisme de froissement ; mais tenez le renseignement pour absolument exact.

» Voilà pourquoi M. de Waldersee est parti subitement pour San-Remo. »

PILULES GICQUEL, purgatives. 1 fr 50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4^e avril 1890.

La liquidation donne lieu à un mouvement de hausse très accentué sur les rentes. Le 3 0/0 monte à 88.58 ; le 4 1/2 0/0 à 106.60.

Le Crédit Foncier reprend à 1,320. Les obligations foncières et communales ont été très favorisées et se traitent à des cours élevés.

La Banque de Paris passe à 788.75. La Banque Nationale du Brésil reste bien tenue à 601.25.

La Société Générale a tenu son assemblée générale le 29 mars. Les comptes de l'exercice ont été approuvés à l'unanimité et le dividende fixé à 12.50 nets, sur lesquels le solde de 6.25 est mis en paiement à partir du 1^{er} avril.

La Banque d'Escompte informe les porteurs de certificats provisoires français d'obligations de la Compagnie des Chemins de fer de Saragosse à la Méditerranée que n'ayant pu jusqu'ici obtenir les justifications qu'elle réclame, elle se voit dans l'obligation de demander aux tribunaux compétents l'autorisation de répartir entre les porteurs de certificats précités les sommes restant actuellement entre ses mains.

Dans l'état actuel de la procédure, il ne peut être procédé au paiement du coupon échéant à la date du 1^{er} avril 1890.

On reçoit de Portugal des nouvelles excellentes. Les élections sont un grand succès pour le gouvernement qui triomphe également au point de vue financier. La dernière adjudication des Bons du Trésor s'est faite à Lisbonne à 3 70 0/0, c'est-à-dire au taux le plus bas qui ait été obtenu depuis longtemps. En même temps, les douanes en mars donnent une augmentation d'un million de francs.

Les Pierreries de Ceylan ont un bon mouvement d'affaires à 63.75. La Gold Trust très demandée à 75.

L'obligation des Chemins Economiques fait 398.50.

NOUVELLES MILITAIRES

MORT DU GÉNÉRAL AMBERT

Le général baron Ambert est mort avant-hier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, en son domicile de la rue Jacob, à Paris.

Le général Ambert, qui fut député à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, maire du septième arrondissement et conseiller d'Etat, était un de nos écrivains militaires les plus distingués.

Nous publierons demain quelques détails biographiques sur le regretté général.

SUPPRESSION DES PONTONNIERS

L'*Echo de Paris*, dont on connaît les attaches avec le Ministère de la guerre, annonce que les deux régiments de pontonniers vont être supprimés. Leurs 28 compagnies formeront les nouvelles batteries nécessaires au doublement du 6^e corps et à l'augmentation de l'artillerie alpine.

Les compagnies de génie divisionnaires seront chargées des équipages de ponts de bateaux.

LA POUDDRE SANS FUMÉE

Le général Saussier, accompagné de son état-major et des officiers attachés à son cabinet, assistait hier matin aux manœuvres exécutées dans la vallée de la Marne.

Retenu à Paris par le conseil des ministres, M. de Freycinet n'a pu se rendre sur le théâtre des opérations.

Les mouvements n'ont pris fin qu'à onze heures. Trois mille hommes environ y ont pris part. Elles seront renouvelées prochainement dans un cercle beaucoup plus étendu, mais ce sera en province et non dans les environs de Paris.

Les troupes détachées de l'Ecole militaire, 27^e et 28^e dragons, ont repris leurs casernements dans la soirée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier soir, au début de la conférence prêchée pour les hommes à l'église Saint-Pierre, l'éminent prédicateur de la station, le P. Rival, a recommandé aux prières des fidèles M^r Grolleau, ancien curé de Saint-Pierre, évêque d'Evreux, dont l'état de santé est d'une extrême gravité et ne donne aucun espoir.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

2^e trimestre 1890

Voici la liste du jury appelé à siéger aux prochaines assises qui s'ouvriront, à Angers, le lundi 3 mai, sous la présidence de M. Barberon, conseiller à la Cour d'appel :

JURÉS TITULAIRES

MM.
Auguste Dassacre, négociant à Angers.
Jean-Baptiste Arnaud, propriétaire à Montrevaux.
Aimé-Marie Merlet, propriétaire au May.
Etienne Formon, propriétaire à Toutlemonde.
De la Noë de la Bastille, propriétaire à Ecuillé.
Mabille du Chêne, propriétaire à Seiches.
Charles Loyer, propriétaire à Cholet.
Joseph Boutton, maire des Ponts-de-Gé.
Edouard Houdet, négociant à Chalonnes-sur-Loire.
André Lemoine, maire de Nueil.
Jules Fillon, négociant à Saint-Clément-de-la-Place.
Jean Boucaux, propriétaire à Saint-Sylvain.
Gabriel Rogeron, propriétaire à Angers.
Georges Mullois, docteur-médecin à Angers.
Emile Jouvances, pharmacien à Angers.
Elie Léoty, négociant à Douces.
Gustave Baudriller, propriétaire à Gennes.
Louis Courtois, négociant à Beaupréau.
Emile Chesneau, général en retraite, à Chalonnes-sur-Loire.
Etienne Bordeaux, propriétaire à Angers.
Louis Noury, propriétaire à Morannes.
Edouard Richou, propriétaire à Angers.
Auguste Cartier, propriétaire à Avire.
Pierre Froger, propriétaire à Angers.
Auguste Salmon, propriétaire à Saumur.
Victor Duponet, notaire à Saint-Mathurin.
Victor Durand, propriétaire au Roussey.
Vicente Georges du Fou, propriétaire à Gesté.
Jean-Elie Ory, représentant de commerce à Angers.
Charles Gourrin, propriétaire à Saint-Macaire.
Emile Lemasson, notaire à Fougeré.
Eugène Cormery, notaire à Baugé.
Dominique Lepage, maire de La Pouéze.
Mathurin Onvrard, propriétaire à Saint-Florent-le-Vieil.
Théophile Marais, marchand de blé à La Poitevinière.
François Poupard, propriétaire à Grugé-l'Hôpital.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM.
Paul Lionnet, avoué, 4, rue des Cordeliers.
Marie Masson, marchand bijoutier, 68, rue du Mail.
Urbain Ferret, négociant, 40, rue Saumuroise.
Louis Leroy, maître d'hôtel, 1, boulevard de Saumur.

AVRIL

Nous sommes entrés hier dans la période de l'année à laquelle les poètes décernent le qualificatif de gracieux.

On dit le « gracieux mois d'avril », comme le « bean mois de mai », comme le « terrible mois de décembre ».

Et cependant, avril est la plupart du temps

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Ce résultat obtenu, Sulpice tourna ses batteries d'un autre côté.

Le lendemain, de bonne heure, il alla voir son ancien capitaine chez lequel il avait débuté en qualité d'ordonnance.

Un homme d'une cinquantaine d'années, énergique, brave, ne comptant dans la colère ni les jurons, ni les apostrophes ; sans instruction, et pour lequel le grade de capitaine semblait devoir être le bâton de maréchal.

— Ah ! vous voilà, Monsieur le déserteur, dit-il, reconnaissant Landry au premier coup d'œil. — Il ne lui avait jamais pardonné son abandon de l'état militaire. — Quel vent vous amène ?

En même temps, il lui tendait la main.

— Un mauvais vent, mon capitaine, répondit le jeune homme, une malheureuse affaire...

— Par exemple ! quelque parent qui vous chiffonne le caractère ?

— Hélas ! oui, mon capitaine, le frère de ma promise.

— De celle qui vous empêche d'avoir aujourd'hui les épaulettes de lieutenant ? Elle est peu dans mes papiers, vous savez.

Malgré la gravité de la situation, Sulpice sourit.

— J'ai pourtant essayé de vous l'amener pour plaider elle-même la cause de son frère, mais elle n'a pas osé.

— Voyez-vous, les grisons de ma trempe, ça fait peur au beau sexe... Et ce frère ?

— Il doit passer en conseil de guerre demain.

— En conseil de guerre ! rien que cela, mon bonhomme... et qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse, moi ?

— Vous pourriez peut-être, mon capitaine, dire un mot au colonel qui doit présider le conseil de guerre ?

— Ah ! oui... avec cela que le colonel Dubrac est facile à parler... et l'éloquence d'un vieux grognard comme moi ne brille pas par la rhétorique.

— Oh ! mon capitaine, la famille est si désolée !

— La famille ! la famille ! — Et l'officier ar-

penta la chambre à grands pas. — Pourquoi n'a-t-elle pas mieux chapitré ce garçon-là... Le nom d'abord ?

— Joseph Darnétal.

— Darnétal, tonnerre ! Injures graves à son supérieur. — On ne peut rien avec cela, mon camarade... La discipline avant tout.

La promenade suspendue recommença de plus belle.

L'officier murmurait entre ses dents :

— Joseph Darnétal, pas bête, ni manchot, mais grincheux en diable.

Après avoir tourné sa moustache d'une façon désespérée, il s'arrêta droit devant le jeune homme.

— Et vous, où en sont vos affaires ?

— Comme je vous le disais, mon capitaine, je vais me marier, et...

— Je croyais depuis longtemps cette sottise faite ?

— Ma promise voulait achever sa tâche de mère de famille.

— Ainsi cette mijaurée pour laquelle tu as manqué la position, — Sulpice se réjouit du tutoiement, il le savait de bonne augure — te promène depuis le temps... Ne me parle pas des femmes, c'est la perte des nigards de ton

espèce... vive Dieu ! elles n'ont jamais réussi à m'entortiller.

Landry, qui suivait patiemment son ancien supérieur dans ses digressions, sourit. Il savait d'une manière péremptoire que le capitaine n'avait pas toujours été aussi invulnérable qu'il voulait bien le dire aux attrait du beau sexe. — Il s'efforça de le ramener à son sujet.

— Si vous connaissiez Séverine, mon capitaine, vous changeriez de langage.

— Tu crois ? Allons, tu es fou, comme Mars lui-même, de ta Vénus... Revenons à ton affaire. Je ne vois qu'une petite chance : prends ton chapeau et suis-moi chez mon collègue d'en face. Un jeune blanc-bec sorti de l'école, mais qui sait son métier et comprend les égards dus aux anciens. Arrive à l'ordre, tu vas lui narrer ton affaire. Il a l'oreille du colonel Dubrac dont il est parent. Les deux femmes pinent de conserve.

Ils trouvèrent le collègue descendant de cheval.

Le blanc-bec approchait de la quarantaine. Il se montra froid, mais poli, et écouta en silence Landry. Celui-ci plaida, avec une simplicité, non exempte de dignité et de tact, la

au ssade, et s'il sourit parfois, il pleure en général avec une persistance désastreuse. Mais ne nous plaignons pas trop; les dictons anciens sont là pour nous consoler sur les événements du mois, et Dieu sait s'il y en a de ces dictons.

Avril froid procure vin et pain.
En avril s'il tonne
C'est nouvelle bonne, etc.

La nouvelle lune (dite rousse) commence le 19 avril et finit le 17 mai. Elle sera, dit-on, assez clémente, cette lune: quelques gelées blanches peu dangereuses, voilà tout.

Voici maintenant quelques pronostics pour le printemps et l'été:
Printemps doux. Été chaud, forts orages dans le Centre, de trois jours sur dix, le soir et pendant la nuit. Beau temps dans le jour.

THÉÂTRE DE SAUMUR

On annonce pour lundi prochain une représentation donnée par des artistes parisiens, et composée de *l'Espionne*, drame en cinq actes.

M^{me} Andréa jouera le rôle d'Edith Monro, qu'elle a créé à Paris.

Les chévriers béarnais ont fait leur apparition dans notre ville, et, ce matin, le petit pipeau lançait aux échos sa chanson joyeuse.

FONTEVRAULT. — *Suicide*. — Le nommé Vincent, journalier, a été trouvé pendu, samedi vers midi, dans une grotte appartenant à M. Moret, adjoint de cette commune.

BAUGÉ. — *Nomination*. — Par décret de M. le Président de la République, du 8 mars dernier, M. Louis Bouvet, ancien principal clerc de M^e Vincent, huissier à Saumur, a été nommé huissier à Baugé, en remplacement de M^e Gautreau, démissionnaire en sa faveur. M. Bouvet a prêté serment devant le tribunal civil de Baugé, à l'audience de mardi dernier.

CHOLET. — Le maire de la ville de Cholet donne avis qu'à partir du samedi 5 avril prochain, le marché aux bœufs sera ouvert à 6 heures du matin, en conformité de l'arrêté municipal du 12 août 1873.

BEAUPRÉAU. — Le maire de Beaupréau rappelle au public qu'en conformité des arrêtés sur les foires et marchés de la ville de Beaupréau, la foire et le marché du lundi de Pâques ont été maintenus.

En conséquence, le maire prévient les marchands, cultivateurs et fermiers, ainsi que les étalagistes, que la foire et le marché de denrées alimentaires du lundi de Pâques se tiendront comme les années précédentes, sans préjudice de la foire aux bestiaux et du mar-

ché de denrées du vendredi suivant qui auront lieu comme à l'ordinaire.

CHUTE D'UN VÉLOCIPÉDISTE

Samedi soir, M. Chicoteau, attaché au cabinet de M. le préfet, descendait, sur son vélocipède, la côte de Bellevue, commune de Saint-Aubin-de-Luigné. Il voulut serrer le frein de son véhicule pour modérer la vitesse; un érou se cassa et M. Chicoteau fut projeté violemment à terre. Sur le coup il perdit connaissance; quand des passants arrivèrent, on le releva avec le bras gauche fracturé et la figure fortement contusionnée.

La descente de Bellevue est assez rapide. La borne du repère indique 82 mètres au-dessus du niveau de la mer au point le plus culminant et 47 mètres au point le plus bas, c'est-à-dire à l'arrivée de Saint-Aubin-de-Luigné; la vitesse acquise du vélocipède devait être très grande et cela explique le choc violent que M. Chicoteau a dû éprouver.

TOURS. — *Le téléphone*. — Une pétition circule en ce moment à Tours, dans le but de recruter des adhésions au projet qui consiste à relier Tours à Paris par une ligne téléphonique.

CHABYLAN DANS SA PRISON

M^e Houssard a vu avant-hier Chabylan, le condamné à mort, dans sa cellule du pénitencier, à Tours.

L'honorable avocat a cherché à le rassurer et à lui rendre quelque espoir en la clémence du Président de la République.

Chabylan ne se fait aucune illusion sur le sort qui l'attend: étant seul condamné à mort, il est certain, — dit-il, — d'être exécuté.

MORT DU MAIRE D'ORLÉANS

Nous apprenons la mort de M. Gaston Colas des Francs, maire d'Orléans, décédé hier matin, après une courte maladie, à l'âge de 55 ans.

UNE PIEUVRE DANS LE CHER

Extrait du *Journal d'Indre-et-Loire*:

« On nous rapporte qu'un pêcheur a aperçu, dimanche matin, au moment où il tendait sa ligne dans le Cher, près du pont de Bordeaux, un poisson énorme, qui prenait ses ébats sur un banc de sable.

« Cet homme qui pêchait au vif, croyant avoir affaire à un brochet, s'appretait à lui jeter l'appât; lorsque, paralysé par la frayeur, il poussa un cri rauque, et laissa tomber sa ligne à l'eau.

« Revenu de son émotion, le disciple de saint Pierre, après un examen plus attentif, s'aperçut que ce qu'il avait pris pour un brochet n'était qu'une pieuvre.

démarches.

Séverine avait fait préparer le déjeuner, elle soigna son fiancé comme les femmes savent le faire quand elles aiment.

Combien le jeune homme se sentit récompensé de son dévouement et tout disposé à continuer la lutte!

— Pourrions-nous le voir? demanda Séverine.

Sulpice hochait la tête.

— Je ne crois pas... je vais m'informer.

— Reposez-vous un peu, insista la jeune fille.

— Non, merci. Le conseil de guerre commence demain à dix heures. Il y a trois affaires; je ne sais si celle de Joseph sera appelée la première. Attendez-moi ici, je ne tarderai pas.

Il revint bientôt, abattu et triste. Impossible de pénétrer auprès du prisonnier, le règlement était absolu à cet égard.

Darnétal plongea la tête dans ses mains.

Geneviève pleurait.

— Pourrait-on lui écrire? interrogea Séverine dont le vaillant cœur ne se rebutait jamais.

— C'est une idée... écrivez... pendant ce temps, je vais chercher les moyens de faire

» Immobilité, la gueule béante, roulant des yeux fulgurants, le monstre marin allongeait de temps à autre ses immenses tentacules pour attraper les poissons qui passaient à sa portée et les happait ensuite à belles dents.

» La présence dans nos eaux de cet hôte de l'Océan, qui a dû remonter la Loire jusqu'à sa jonction avec le Cher, s'est répandue comme une traînée de poudre, et une peur, bien naturelle d'ailleurs, s'est emparée des pêcheurs et des promeneurs, qui n'osent plus s'aventurer aujourd'hui sur les bords de la rivière.

» La réputation du terrible et hideux animal, qui fait chaque jour des victimes sur nos côtes de la Manche et de la Méditerranée, est bien faite pour inspirer des craintes.

» Hâtons-nous de dire, pour rassurer le public, qu'un ancien marin habitant Tours, qui connaît, par la pratique, la manière de prendre ces céphalopodes, doit aller jeudi, avec des engins spéciaux, fouiller le lit de la rivière.

» Cette chasse, bien faite pour exciter la curiosité publique, ne laissera pas que d'être mouvementée.

» Puisse un harpon bien dirigé nous débarrasser pour toujours de cet insolite habitant des mers, qui est venu semer la terreur et l'effroi dans nos parages! TH. D***. »

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort du doyen des avocats du barreau de Rennes, nous pourrions dire des avocats de France: M. Méaulle est décédé vendredi soir, à Châtillon-en-Vendelais (arrondissement de Vitry), à l'âge de 95 ans.

M. Méaulle était né à Paris le 12 juillet 1795. Il fut réélu trois fois bâtonnier de l'ordre des avocats de Rennes, où il était inscrit depuis 1846. Pendant longtemps, il fut conseiller municipal à Rennes, puis à Châtillon-en-Vendelais, où il exerça les fonctions de maire pendant vingt-quatre ans. M. Méaulle avait également représenté le département d'Ille-et-Vilaine à la Constituante. Comme avocat, il avait laissé le souvenir d'un homme de grande valeur.

Les obsèques de ce vénérable doyen ont eu lieu lundi à Châtillon-en-Vendelais.

FAITS DIVERS

INFLUENCE DES ROMANS DE ZOLA

Un ouvrier bijoutier vivait rue Sainte-Marthe, en plein quartier Saint-Louis. Il avait quarante ans. Marié, il avait deux enfants.

Il vivait très simplement, très normalement, travaillant, aimant les siens, n'allant jamais au cabaret, ne buvant pas.

Hier, il se présentait au commissariat de la

rue Vieq-d'Azir et demandait à parler à M. Cochery, le commissaire.

— J'ai vu, nous a raconté ensuite M. Cochery, entrer un homme de petite taille, très sec, nerveux, blême, chétif. Il était accompagné de sa femme, une gaillarde de forte allure, qui approuvait tout ce qu'il disait. Voici ce qu'il me déclara très posément, avec la plus entière lucidité, comme je vous parle, comme vous me parlez, comme tout le monde.

— « Monsieur le commissaire, il faut que vous m'arrêtiez. Mettez-moi à l'infirmerie, à l'hôpital, à l'asile, en prison, où vous voudrez, mais arrêtez-moi. Je n'ai rien fait. »

— Comment, si vous n'avez rien fait...

— Mais je vais tuer mes enfants.

Il était très sérieux, très calme, continuait le commissaire. Il poursuivit:

— « Voilà comme ça m'est venu. Il faut vous dire que souvent la tête m'éclate. J'ai lu la *Bête humaine*. Je l'ai suivie dans la *Vie populaire*. Et, au fur et à mesure que le caractère de Jacques Lantier se dessinait, je souffrais horriblement, car je me reconnaissais en lui. Et j'attendais avec angoisse les numéros suivants. Quand Jacques enfin, n'en pouvant plus, tue, j'ai commencé à n'y plus voir. Alors ça m'a pris la nuit, et depuis ce temps je veux tuer. Qui? Mes enfants. Aux yeux, je veux les tuer aux yeux. C'est là que ça brille. La nuit je souffre, je veux me lever. Ma femme me surveille toutes les nuits, prête à défendre ses petits. Les pauvres! Arrêtez-moi, monsieur le commissaire. »

Le commissaire, M. Cochery, a fait conduire ce malheureux à l'hôpital Saint-Louis, d'où il a été dirigé sur un hospice d'aliénés.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 30 Mars 1890.

Versements de 101 déposants (19 nouveaux), 51,824 fr. 78.

Remboursements, 24,493 fr. 37.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Quelques bons conseils

Si l'appétit fait défaut, si la langue est chargée, la tête lourde, ayez aussitôt recours aux **Pilules Gicquel**, laxatives, antibilieuses et antiglaireuses. Elle dégageront l'estomac et les intestins; elles vous éviteront maux de tête, névralgies, migraines, congestions. C'est aussi un remède puissant contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

Capsules GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véridiques, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 49, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement. Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Assortiments d'Articles de Pâques des plus variés, vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

Vannerie — Œufs décorés — Œufs candis — Œufs chocolat

Poissons d'avril en chocolat et sucre, etc., etc.

Tout acheteur de 3 fr. de Confiserie aura droit à un billet de Tombola — Dix lots gagnants.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement — ANGERS — Place du Ralliement

PARIS, Maison principale, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

HOMMES		ENFANTS	
REDINGOTE, drap noir, doublé soie	40 fr.	COMPLET Régent, double faux gilet, depuis	22 fr.
COSTUME complet fantaisie (3 pièces), depuis	28	COMPLET Marin, cheviotte bleue, broderie laine, depuis	12
PANTALON fantaisie, affaire exceptionnelle, depuis	8	COMPLET Veston (3 pièces), nouv. en cheviotte, depuis	16

GRAND CHOIX DE DRAPERIE POUR VÊTEMENTS SUR MESURE, BONNETERIE, CHEMISERIE, CORDONNERIE, GANTERIE, LINGERIE, etc.

Expédition et remboursement FRANCO, à partir de 25 francs

La BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à Saumur

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Huet Louis

Par jugement en date du 24 mars 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat obtenu par le sieur Huet fils, aubergiste à Gennes.

Les conditions de ce concordat sont :

Abandon complet d'actif et engagement de payer intégralement le montant des créances dans un délai de dix ans (par dixièmes), à partir du 1^{er} mars 1895.

Pour extrait,
(279) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Lorrain-Neveu.

Les créanciers de la liquidation judiciaire Lorrain-Neveu, quincaillier, demeurant à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, à M. L. Proust, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et leur remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 22 avril 1890, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(302) Le Greffier, COLLIN.

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n^o 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 30 janvier 1890, enregistré et signifié,

Il appert que le divorce a été prononcé au profit de M. Gustave Taugourdeau, cultivateur, demeurant aux Rosiers (Maine-et-Loire), contre M^{me} Léontine Jacotin, son épouse, demeurant ci-devant à la Ménitrie (Maine-et-Loire), actuellement à Saumur, sur les Ponts.

Saumur, le 31 mars 1890.

Pour extrait,

ANDRÉ POPIN.

Assistance judiciaire; admission du 21 novembre 1888.

A LOUER
POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

A CÉDER

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

5 à 6,000 F. demandés pouvant disposer de 1 heure par jour. Bénéfices garantis.

S'adresser au bureau du journal.

VINS DE RAISINS SECS
et de GRAINS, CIDRES & BIÈRES

Tout le monde peut fabriquer du Vin, du cidre, de la Bière et de l'Eau-de-Vie. Du Vin rouge et blanc, soit avec des raisins secs ou du sucre, soit avec du blé ou du seigle, de l'orge, du maïs, du riz, etc. Le Vin obtenu avec l'un ou l'autre de ces produits est aussi bon que le vin naturel, meilleur même que les vins de plusieurs vignobles, comme force alcoolique, comme couleur et comme goût et revient à 0 fr. 12 c. le litre, fabrication très facile. Du Cidre imitant les meilleurs cidres de Normandie à 0 fr. 07 c. le litre. De la Bière excellente à 0 fr. 10 c. le litre. Par de nouveaux procédés, Brevetés S.G.D.G., et médailles et grand succès à l'Exposition Universelle de 1889.

Vins et Eau-de-Vie de Grains

Immense avantage de fabriquer du vin ou de l'eau-de-vie avec du blé, du seigle, orge, etc., attendu qu'après avoir retiré le vin ou l'eau-de-vie, les résidus ont encore autant et même plus de valeur pour la nourriture des bestiaux (procédé tout récent). Pour recevoir toutes ces méthodes franco à domicile, envoyer 2 fr. 50 en timbres ou mandat-poste à J. POIRET, 44, rue Meslay, PARIS. Sur demande, il sera joint à l'envoi, sans augmentation de prix, les conditions de représentation pour être seul concessionnaire du droit de vente dans un ou plusieurs cantons, arrondissement ou département, pendant la durée du brevet 500 à 1.500 francs à gagner par mois sans quitter son emploi. France et Etranger.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelle, n^{os} 6 et 8, à l'angle de la rue de la Cocasserie,

Joignant M. GUILLEMET.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (251)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchar,

Avec Clos de Vigne et Jardin

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (252)

Herbage de l'île Ponneau

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.

On peut également s'adresser à M. PICHALES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, algèurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT le COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulagé en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CING MILLIONS de BOÎTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Albans (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BALANCE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois	la boîte	0 85	la 1/2	0 45
» » très fins	—	1 60	—	0 85
Haricots verts	—	0 85	—	0 45
» » très fins	—	1 50	—	0 80
Asperges entières	—	1 30	le flacon	2 25
Sardines à l'huile depuis	—	0 40		
Thon à l'huile depuis	—	0 75		
Homard entier	boîte plate	0 80	et	1 25
Saumon du Japon	la boîte	0 90	et	1 40
Filets de harengs à l'huile	—	0 50	et	0 80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.